

WG
REPUBLIQUE DU BENIN

Fraternité-Justice-Travail

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DÉCRET N° 2019 – 554 DU 18 DECEMBRE 2019
portant reconstitution de carrière du lieutenant-colonel
ZOMAHOUN Pamphile Claude.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2005-43 du 26 juin 2006 portant Statut général des personnels militaires des Forces armées béninoises ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2016-415 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- vu** le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le décret n° 80-34 du 11 février 1980 portant déblocage total et définitif des avancements des agents permanents de l'Etat et des personnels militaires des Forces armées béninoises pour compter du 1^{er} janvier 1980 ;
- vu** le décret n° 2011-069 du 18 mars 2011 portant promotion aux grades supérieurs de personnels officiers des Forces Armées Béninoises au titre des 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} trimestres de l'année 2011 ;
- vu** le décret n° 2017-278 du 17 mai 2017 portant promotion aux grades supérieurs de certains officiers des Forces Armées Béninoises, au titre de l'année 2017 ;
- vu** le rapport n° 2019-453/MDN/DC/SG/DAF/SRHDS/SP-C du 10 mai 2019 sur l'étude du recours formé par le Commissaire divisionnaire de police ZOMAHOUN Pamphile Claude ;
- sur** proposition du Ministre délégué auprès du Président de la République, chargé de la Défense Nationale,
- le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 18 décembre 2019,

DÉCRÈTE

Article premier

Le décret n° 2017-278 du 17 mai 2017 portant promotion aux grades supérieurs de certains officiers des Forces armées béninoises, au titre de l'année 2017 est abrogé uniquement en ce qui concerne le lieutenant-colonel ZOMAHOUN Pamphile Claude.

Article 2

La carrière du lieutenant-colonel ZOMAHOUN Pamphile Claude est reconstituée ainsi qu'il suit :

- Capitaine à compter du 1^{er} janvier 2005 ;
- Chef d'escadron à compter du 1^{er} janvier 2010 ;
- Lieutenant-colonel à compter du 1^{er} avril 2014.

Article 3

Le Ministre de l'Economie et des Finances, le Ministre délégué auprès du Président de la République, Chargé de la Défense Nationale et le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

Article 4

Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 18 décembre 2019

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGN

Le Ministre délégué auprès du Président de la
République, chargé de la Défense Nationale,



Fortunet Alain NOUATIN